



## À Lannion, la Ville adopte une motion pour réguler le parachutisme

**T** Article réservé aux abonnés



Par **Morvan Léon**

Le 30 septembre 2024 à 20h34

Lors du conseil municipal du 30 septembre, à Lannion, le sujet du parachutisme de loisir a été débattu. Les élus ont adopté une motion demandant une modification de la loi sur cette activité jugée bruyante et polluante.



Une intervention de l'association Rendez-nous le silence en Trégor !, le lundi 30 septembre, lors d'une suspension de séance, a précédé le débat sur la motion concernant le parachutisme de loisir. (Le Télégramme/Morvan Léon)

Les activités de parachutisme à Lannion ont fait l'objet d'un débat, le lundi 30 septembre, au conseil municipal. Après une intervention de l'association Rendez-nous le silence en Trégor !, le maire, Paul Le Bihan, a présenté une motion demandant une révision de la législation sur les activités de parachutisme de loisir. Non sans rappeler qu'« il n'est pas question d'interdire cette activité ».

### Nuisances sonores et sanitaires

C'est surtout sur les nuisances sonores, équivalent à « 180 tondeuses à gazon » et le nombre de rotations que porte la motion soumise au vote des élus : « Le Pilatus (l'avion utilisé par le club de parachutisme, NDLR) est constamment en poussée maximale pour atteindre rapidement une altitude de 4 000 m à laquelle sont largués les parachutistes. La très forte intensité de ces phases d'ascension et de descente (on parle d'un avion ascenseur) explique la portée du bruit dans un rayon de 7 km. »

Lors de l'explication de vote, la pollution provoquée par le kérosène brûlé et les effets du bruit sur la santé psychique ont été évoqués. Les opposants à la motion ont insisté sur l'importance économique de l'aéroport pour le territoire. Le texte a été adopté avec 2 voix contre et 7 abstentions.